L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 3 MAI 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS. LUNDI MATIN, 3 MAI.

POUR PRESIDENT: MILLARD FILLMORE. POUR VICE PRESIDENT: JOHN J. CRITTENDEN. Sous réserve de la décision de la Convention nationale whig

Japon.

Nous avons déjà analysé la lettre que le président adresse à l'empereur du Japon et que le commandant de l'expédition américaine doit remettre personnellement à ce dernier au nom de son gouvernement pour protéger les navires et les équipages jetés par la tempête sur les côtes des îles du Japon et de l'Amérique. Nous publions aujourd'hui les instructions données par le secrétaire d'Etat au commandant de l'expédition dans une lettre qui porte la date du 10 juin de l'année dernière. Elles sont adressées au commodore Aulick, mais soit que celui-ci n'ait pu accepter le commandement de l'expédition, soit toute autre cause, il est certain que les forces navales seront sous les ordres du commodore Perry. Voici la lettre de M. Webster.

Instructions pour le commodore Aulick.

Département d'Etat, Washington, 10 juin 1851.

Monsieur, Le moment approche où doit se faire la dernière maille de la chaîne des communications océaniques par la vapeur. De la Chine et des Indes Orientales en Egypte, de là par la Méditerranée et l'Océan Atlantique en Angleterre, puis d'Angleterre à nos heureux rivages et d'autres parties de ce grand continent, de nos ports à la partie méridionale de l'isthme qui relie les deux continents occidentaux et de cet isthme même sur la côte du Pacifique, dans la double direction du Nord et du Sud, sont leur que la civilisation s'est étendue. Les vaisseaux des autres nations sont bien que les autres transportent tout à la fois les nouvelles et les marchandises du globe et des milliers de voyageurs.

Le Président pense qu'il convient de prendre maintenant des mesures pour mettre nos autorités pendants nécessaires à même de créer la dernière maille dans cette grande chaîne qui unit toutes les nations du monde, par le prochain établissement d'une ligne de steamers allant de Chusan au Japon. Pour faciliter cette entreprise, il est à désirer que nous obtenons de ces îles du Japon la permission d'acheter de temps en temps approximativement de charbon et de vivres nécessaires aux steamers dans leurs ports. Il est probable que ces steamers, dans leur voyage d'aller et de retour, [illegible] l'Empire japonais à plusieurs reprises dans les derniers siècles toutes les ouvertures qu'on ont été faites jusqu'à présent pour obtenir ses ports à l'usage des navires de commerce. Les navires de guerre ont toujours été reçus, mais les nouvelles lois ne semblent pas avoir été faites pour modifier ou abroger la loi du gouvernement du Japon, qui prohibe les navires américains et autres étrangers, qui pourront aussi être forcés de quitter les côtes de ces îles. Le Président pense que ces lois ne sont pas conformes à l'esprit de l'époque, et que les nations qui pourront un jour [illegible] ne voudront pas se laisser exclure de ces îles. Il est probable que le gouvernement du Japon [illegible] à modifier sa politique d'exclusion.

Les intérêts du commerce, et même ceux de l'humanité, demandent et hautement que nous fassions un autre appel au souverain de ce pays. Le commandant de vaisseau à son retour, non pas le ministre de vaisseau à son retour, non pas le ministre de vaisseau à son retour, non pas le ministre